



Québec Portal - Services Québec

Québec Portal > **Information feed**

1,5 M\$ pour investir en infrastructures dans les CPE

QUÉBEC, le 12 juin 2017 /CNW Telbec/ - Pour assurer la santé et la sécurité des enfants en services de garde, le Gouvernement du Québec lance un appel de projets, pour l'année 2017-2018, à l'intention des centres de la petite enfance (CPE), dans le cadre de la subvention pour les projets d'investissement en infrastructures (SPII).

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministre de la Famille et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, M. Sébastien Proulx, profite du dévoilement des règles budgétaires et règles de l'occupation 2017-2018 pour donner le coup d'envoi à cet appel de projets.

La SPII permet aux CPE de réaliser des travaux d'infrastructures de moins de 50 000 \$. L'appel de projets s'adresse à l'ensemble des CPE qui ont des projets de rénovations urgentes ou nécessaires ou encore des projets visant à améliorer la qualité, à augmenter la durée de vie ou à accroître le potentiel de service des infrastructures. Par exemple, les travaux peuvent inclure la réfection de la toiture, le remplacement des portes et fenêtres ou du revêtement extérieur et la réparation de la rampe d'accès pour personnes handicapées.

Soulignons que les CPE recevront toute l'information nécessaire de la part du ministère de la Famille pour présenter une demande de financement.

Citation

« Notre gouvernement s'est engagé à fournir aux CPE un financement qui les aide à offrir des services de garde de qualité, conformes aux exigences légales et réglementaires. Les sommes versées pour ces travaux d'infrastructures contribuent à assurer des milieux de vie sains et sécuritaires pour les enfants, toujours dans l'objectif de favoriser leur plein développement. »

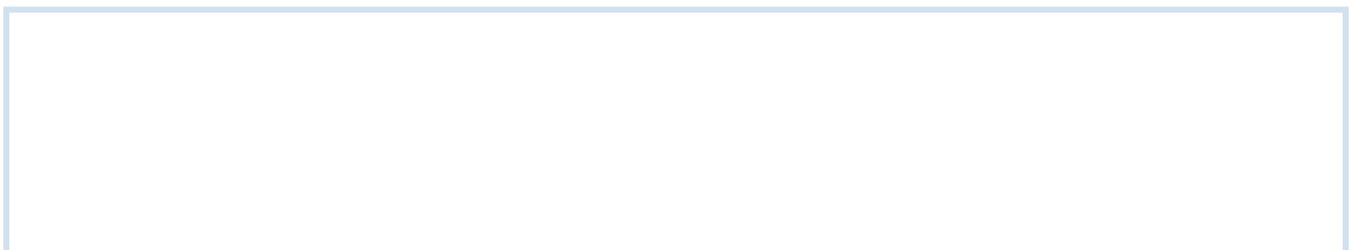
Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministre de la Famille et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Faits saillants

- Les projets devront être soumis par les CPE au plus tard le 25 juillet 2017.
- Une somme maximale de 1,5 M\$ est prévue pour cet appel de projets.

Consulter le contenu original : <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/June2017/12/c4116.html>

Other press releases issued by Cabinet du ministre de la Famille





© Gouvernement du Québec, 2017